ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de médicaments

Question écrite n° 22605

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la multiplication des pénuries de médicaments. Selon les chiffres de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), des situations de pénurie de médicaments vont se produire cette année pour plus de 1 200 traitements ou vaccins : ces chiffres représentent un accroissement de 60 % par rapport à 2018 et 30 fois plus qu'en 2008. Les conséquences humaines sont importantes avec une aggravation des symptômes, souvent le recours à une hospitalisation mais aussi le renoncement de certains patients à avoir recours au traitement adéquat. Une feuille de route pour lutter contre ce fléau est annoncée mais les associations de malades regrettent l'absence de mesures coercitives, dissuasives et concrètes dans les premières annonces faites. Afin d'améliorer la disponibilité des médicaments en France, il convient avant tout d'obtenir une plus grande transparence sur les raisons d'accroissement du phénomène à l'heure où la mondialisation alliée aux outils numériques devrait entraîner une plus grande sécurité dans l'approvisionnement des établissements et des malades. Afin de remédier à ce fléau, il souhaite connaître son avis quant à l'instauration de sanctions financières plus dissuasives et dans tous les cas plus représentatives du préjudice subi par les malades et la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Reiss
Circonscription : Bas-Rhin (8e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22605
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 janvier 2020
Question publiée au JO le : 3 septembre 2019, page 7802
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)